

Règlement Particulier

Rallye de la Semois 3 et 4 septembre 2016



Epreuve OPEN-E.N.P.E.A. (Participation étrangère autorisée).
Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Prov'Historic Masters Challenge (ASAF).
Challenge Bruno Thiry.
Euro-Rallye-Trophée. Championnat Provincial Namur /
Luxembourg / Brabant.



Cette épreuve est organisée avec le concours de :

- Communes de Bièvre, Gedinne, Paliseul et Vresse-sur-Semois.
- Zones de Police Semois/Lesse et Houille/Semois.
- Associations des villages traversés.
- Centre culturel de Bièvre.

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Centre Culturel – Rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

NB : R.T.G. : Règlement Technique Général / R.S.G. : Règlement Sportif Général / R.P.R. : Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING (DATES ET HEURES)

Mercredi 20/07/2016		Parution du Règlement Particulier
Samedi 23/07/2016		Date de début des engagements (art 3.3.8 du RSG)
Samedi 06/08/2016	19h00 :	Fin de la période des engagements assurés pour les « Engagés prioritaires » (art 5 du RPR)
Mercredi 31/08/2016	19h00 :	Clôture des inscriptions à droits simples
Jeudi 01/09/2016	18h00 :	Attribution des numéros
	19h00 :	Affichage de la liste des engagés chez le Président Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – 0476/22.06.21 – Permanence jusqu'à 22h00 ou sur www.promoracing.be
Samedi 03/09/2016	09h00 :	Ouverture de la permanence : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre Ouverture du secrétariat et des contrôles administratifs (licences, cartes d'identité, permis de conduire) Délivrance des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » Distribution du road-book et des documents « assistance »
	09h15 :	Début des reconnaissances
	12h00 :	Clôture des inscriptions à droits majorés
	13h00 :	Ouverture des vérifications techniques
	18h00 :	Clôture des vérifications techniques
	19h00 :	Fermeture du contrôle administratif
	19h00 :	Fin absolue des reconnaissances
Dimanche 04/09/2016	06h45 :	Ouverture de la permanence : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.
	07h00 :	Réouverture du secrétariat et des <u>éventuelles</u> VA et VT complémentaires
	07h15	Fermeture des VA et VT complémentaires
	07h25	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	07h30	Ouverture du parc fermé de départ.
	08h00 :	Départ de la première voiture pour sa 1ère boucle
	12h00 :	Départ de 1 ^{ère} voiture « Prov'Historic » pour sa 1ère boucle ;
	5 minutes après	le dernier « Prov'Historic » : Départ de la première voiture « moderne » pour sa 2ème boucle
	16h00 :	Départ de 1 ^{ère} voiture « Prov'Historic » pour sa 2ème boucle ;
	5 minutes après	le dernier « Prov'Historic » : Départ de la première voiture « moderne » pour la 3ème boucle
	19h45 :	Arrivée de la première voiture « Prov'Historic »
	5 minutes après	le dernier « Prov'Historic » : Arrivée de la première voiture « moderne »
	30' après l'arrivée	du dernier concurrent : Affichage des résultats
	30' plus tard :	Officialisation des résultats
	30' plus tard :	Proclamation des résultats

II ORGANISATION

Art. 1 : Organisation

L'ASBL Promo-Racing organise les 3 et 4 septembre 2016, le Rallye de la Semois, 15^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

Directeur de course	Christian MOTTIAUX	Lic n°997
Directeurs de course adjoints	Hugues HENROT	Lic n°835
	Christophe CEULEMANS	Lic n°877
	Cédric SMOOS	Lic n°856
Directeur de la sécurité	Michael DIVOY	Lic n°854
Directeurs de la sécurité adjoints	José BARTHELEMY	Lic n°922
	Stéphane MOTTIAUX	Lic n°826
	Régis CLARINVAL	Lic n°996
Secrétaire du meeting	Nathalie JOINE	Lic n°923
Secrétaires adjoints	Marc PAPIER	
	Adrien NAISSE	
	André BRASSEUR	
Responsable du parcours	Thierry ROLIN	
Bureau des calculs	Giovanni SGHERZI	
Speaker et service presse	Christophe ROULET	

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Michel ROQUET	Lic n°951
Membres	Robert MATON	Lic n°291
	Guy DUPONT	Lic n°190

Collège des Commissaires Techniques

Président	Jean-Claude PUISSANT	Lic n°957
Membres	Daniel RIHOUX	Lic n°813
	Georges GILBERT	Lic n°973
	Olivier MENU	Lic n°718
	Bernard MENU	Lic n°021
	Katia LIEMANS	Lic n°902

Secrétaires

Josette DOCQ	Lic n°717
Marie-Luce CATOUL	Lic n°964
Martine PREVOT	Lic n°988

Inspecteur Sécurité

Bernard MARLAIRE Lic n°986

Observateur ASAF

Jean-Claude PUISSANT Lic n°957

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur :

Relations concurrents	Léon BLASUTIG	Lic n°850
	Yves SMET	Lic n°938
	Camille FELLER (consultant)	(ERT)
	Guy RASQUIN (consultant)	(ERT)

Responsables des E.C. : Ce paragraphe fera l'objet d'un addenda le samedi 5 septembre

Chefs de Sécurité des E.C. : Ce paragraphe fera l'objet d'un addenda le samedi 5 septembre

Secours médicaux :

Equipe Médicale

Asbl CRS team. Coordinateur Monsieur Christian Duville

Ambulances

CROIX ROUGE de Belgique. Nombre : 6

III MODALITES GENERALES

Art. 2 : Eligibilité

Le Rallye de la Semois est une épreuve OPEN de type « B » (voir avant-propos et Art 26 du RPR) comptant pour :
Epreuve OPEN-E.N.P.E.A. (Participation étrangère autorisée).
Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Prov'Historic Masters Challenge (ASAF).
Challenge Bruno Thiry.
Euro-Rallye-Trophée.
Championnat Provincial Namur / Luxembourg / Brabant

Art.3 : Admission des véhicules.

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1,2,3, et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R

Art. 4: Description du Parcours.

- 2 boucles identiques d'une longueur de 129,200 kms et 1 boucle de 128,500 kms.

Par boucle, 5 étapes de classement :

• EC 1	Gedinne	14.100 m	100 % asphalte
• EC 2	Patignies	8.200 m	100 % asphalte
• EC 3	Nafraiture	14.900 m	100 % asphalte
• EC 4	Gros-Fays	13.100 m	100 % asphalte
• EC 5	Paliseul	9.600 m	100 % asphalte

Au total : 386,900 kms dont 179,700 kms d'étapes chronométrées, comprenant 100% de chemins asphaltés.

**Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la première boucle.
Ils prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions lors de la deuxième boucle.**

ART. 5 : Engagement.

5.1 Procédure.

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « vérifications », DEVRA parvenir uniquement **par voie postale** au plus tôt, le samedi 23/07/2016 et, au plus tard, le mercredi 31/08/2016 à 19h00, à Christian Mottiaux- Promo-Racing, rue des Witays, 40 à 5555 BIEVRE – Fax : 061/58.72.58.

NB : Aucun envoi recommandé ne sera ni accepté ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le mercredi 31/08/2016 à 19h00 : (Attention aux délais bancaires)

N° BE30-0682-4724-1711 BIC : GKCCBEBB de l'ASBL Promo-Racing avec la mention -Rallye de la Semois Equipage .../...

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au samedi 03/09/2016 à 12 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 % (Voir RSG, Art. 9.1.b.).

Photocopie des licences.

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont incités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes)

5.2 Nombres maximaux d'engagés.

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR).

ATTENTION : Si le nombre d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **30** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2. du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 06 août 2016 à 19h00.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

5.3 Frais d'inscription (Voir Art 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF).

Le droit d'engagement pour les **D.1, D.2 et D.3** s'élève à un total de **310 €**.

Le droit d'engagement pour la **D.4** s'élève à un total de **360 €**.

Le droit d'engagement pour la **Division Prov'Historic (PH Classic et S/R)** s'élève à un total de **270 €**.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25 %, sauf Division Prov'Historic (voir Art. 5 du RTG).

5.4 Remboursements :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- ▶ A) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ B) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- ▶ En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- ▶ Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- ▶ Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.2.4. du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- ▶ A) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- ▶ B) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

*** En cas de litige concernant la réalité de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

5.5 Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le jeudi 01/09/2016 à 18h00

L'affichage des numéros de départ aura lieu le jeudi 01/09/2016 à 19h00 chez le Président Michael Divoy – Rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – 0476/22.06.21 – Permanence jusqu'à 22h00 ou sur le site www.promoracing.be.

Les numéros en divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH-SR, de **201 à 250** ; en division PH Classic, de **251 à 299**.

Art. 6 : Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9. du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 03/09/2016 de **09h15 à 19h00**.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Christian MOTTIAUX, Stéphane MOTTIAUX, Michael DIVOY, Régis CLARINVAL, José BARTHELEMY et Thierry ROLIN

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR).

Le ravitaillement officiel du rallye sera renseigné dans le road-book et accessible durant l'ensemble de l'épreuve.

Fréquence : Deux fois par boucle

Emplacement : Station TOTAL – rue de Dinant – 5555 Bièvre

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations ou mise à niveau effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT. EN CAS D'INFRACTION A CES REGLES, LA MISE HORS COURSE SERA IMMEDIATEMENT PRONONCEE.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7 : Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)

Rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre (voir road-book).

Art. 8 : Vérifications techniques (voir Art. 3. du RPR)

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 03/09/2016 à partir de 13h00, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications ».

Emplacement : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Rappel : si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir art. 3.11 du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Centre Culturel, rue des Châteaux, 39a - 5555 Bièvre

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Art. 9 : Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

Emplacement : Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Horaire : samedi 03/09/2016 de 09h00 à 19h00

Documents à présenter : Carte d'identité ; Permis de conduire ; Licence sportive (ASAF, VAS, RACB)

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas d'autres types de licences d'un jour pour les rallyes de type « B ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, **seuls** ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2 du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également).

B. Récupération des licences

En cours d'épreuve:

Emplacement : Auprès des commissaires techniques au Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.

En fin d'épreuve :

Emplacement : Auprès des commissaires techniques au Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de 25 € pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.2.12 du RPR).

V. DOTATION

Art. 10 : Proclamation des résultats

9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 04/09/2016, 30' après l'officialisation des résultats au Centre Culturel – Rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre.

9.2. Des trophées (coupes) seront distribués **successivement** comme suit :

- Aux 3 premiers du classement de l'Euro-Rallye-Trophée (pilote et copilote)
- Au premier équipage étranger de la division 4.
- Au premier équipage régional (pilote ou copilote dont le lieu de résidence est situé dans un rayon de 25 km de Bièvre) Div. 4
- Au premier équipage régional (pilote ou copilote dont le lieu de résidence est situé dans un rayon de 25 km de Bièvre) Div. 1-2-3 confondues
- Aux 3 premiers de la division PH S/R (pilote et copilote)
- Aux Premiers de chaque Classe de la Division PH (cl 16-17-18) (pilote et copilote)
- Aux 3 Premiers de la Division PH (classes 16-17-18 confondues) (pilote et copilote)
- A la Première dame au classement général Div. 4
- Aux 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- Aux 3 premiers du classement général de la Div. 4 (pilote et copilote)
- A la première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- A la première Ecurie du classement des Div. 1-2-3 confondues (Voir Art 11. du RSG)
- Aux 3 premiers de chaque Classe des Div. 1, 2 et 3 (pilote et copilote)
- Aux 5 premiers du classement général des Div. 1, 2 et 3 confondues (pilote et copilote)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11 : Permanences

- Jusqu'au vendredi 02/09/2016 à 20h00
 - Michael Divoy – rue Albert Marchal, 70 – 5575 Gedinne – GSM 0476/22.06.21 – FAX 061/58.72.58
 - Christian Mottiaux – rue des Witays, 40 – 5555 Bièvre – Tél 061/51.17.78 – GSM 0478/22.31.87
- A partir du samedi 03/09/2016 à 09h00
 - Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre – GSM 0476/22.06.21 ou 0478/22.31.87
- www.promoracing.be
- christian_mottiaux@hotmail.com

Art. 12 : Tableau d'affichage

Situation : entrée du Centre Culturel – rue des Châteaux, 39a – 5555 Bièvre

Résultats en ligne : <http://users.skynet.be/sportauto/>

VII. DIVERS

-Des programmes avec cartes du parcours et des épreuves spéciales et la liste des engagés seront en vente à la permanence au prix de 5€.

-Une restauration est prévue au Centre Culturel – rue des Châteaux – 5555 Bièvre.

-Pour toute information, site de l'organisation (www.promoracing.be).

-Pour les logements, site internet des communes de Bièvre (www.bievre.be), Daverdisse (www.daverdisse.be), Vresse-sur-Semois (www.vresse-sur-semois.be), Paliseul (www.paliseul.be) et Gedinne (www.gedinne.be).

-Un parking gratuit est réservé pour les concurrents qui le souhaitent qui est situé rue de Bouillon, 55 Granu-Bois Hody. (en face du snack « La Salière ».

La mise à la disposition de ce parking n'engage en rien la responsabilité des organisateurs.

VIII. APPROBATIONS

Art. 13 :

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2016 seront d'application.

Art. 14 :

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le règlement a été approuvé :

- Par Madame Katia LIEMANS Lic. Na902 pour la CSAP Namur en date **du 19.07.2016**
- Par Madame Katty BARIO Lic. Ht 11 pour JC. Puissant, responsable du GT Rallyes de l'ASAF, absent, en date **du 20 juillet 2016**
- L'homologation du parcours a été délivrée le **17 juillet 2016** par Monsieur Bernard Marlaire, Lic. 986

Club organisateur : Asbl PROMO-RACING**Epreuve : Rallye de la Semois****Date : 03 et 04 septembre 2016**

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 23/08/2016 au 01/09/2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à Promo-Racing Asbl /Christian MOTTIAUX rue des Witays, 40 à 5555 Bièvre

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu ***Paielement reçu *****Ordre
d'inscription *****Division*****Challenge B. Thiry** Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF
peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)

Le / /

Le / /

Classe ***PILOTE/CONDUCTEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom :

Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

 Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF**VAS****N° Licence****Type****Ecurie**

BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV

 COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom :

Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF**VAS****N° Licence****Type****Ecurie**

BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV

 VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Divisions	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3	
		(0 à 1400 cc) Min. A4	(+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	(+ de 1600 cc) Min. A3	
1,2,3 et 4	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc) Min. A3	Classe 15 (=Div. 1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme) Min. A3
	Divisions PH Classic et PH S/R	Classe 16 (+ de 1300 à 1600 cc) Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4	Division S/R (Toutes cylindrées) Min. A3

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE : Rallye de la Semois

Date : 03 et 04 septembre 2016

N° :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

